Agence de Promotion de l'Industrie
et de l'Innovation - API

Pour
la Promotion et le Développement
de l'Entreprise et de l'Innovation

Monastir, 11 mars 2015

Mohamed BELHAJ MOHAMED
API/CIDT

l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation (API).

- **Loi n° 2010-25 du 17 mai 2010 :**
  Attribution de nouvelles fonctions dont la nouvelle vocation de promouvoir l'innovation dans le secteur industriel d'où sa nouvelle appellation : ***l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation (API).***

- **L'API chargée** :
  -d'encadrer les entreprises économiques et les aider à identifier leurs besoins dans le domaine de l'innovation technologique,

  -de diffuser la culture de l'innovation technologique à travers la vulgarisation des programmes et des résultats de recherche et de transfert de la technologie

  -la contribution au développement de la compétitivité et l'amélioration de la productivité

  -la promotion de nouvelles activités et entreprises innovantes.

Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - API

- Créée en **1972**
- Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de la technologie
- Met en oeuvre la politique du gouvernement relative à la **promotion du secteur industriel et de l'innovation** en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs
- Offre des prestations et des produits sous forme d'information, d'accompagnement,
- d'assistance, de partenariat et d'études.
- **L'API est organisée en**

  5 Centres d'interventions,

  24 Directions régionales

5 Centres de l'API

1- Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages - CFGA

- **Procédures rapides et simplifiées pour la déclaration de projets & accomplissement des formalités de constitution des sociétés** (Guichet Unique Certifié ISO 9001),
- **Assistance et information sur l'environnement de l'investissement en Tunisie.**

2- Centre d'Etudes et de Prospective Industrielles - CEPI

- **Veille stratégique en réalisant différents types d'études et monographies (études de positionnement stratégique** de branches ou de secteurs industriels, **études horizontales** concernant l'environnement industriel, **études monographiques** de l'industrie tunisienne).

5 Centres de l'API - Suite

3-Centre de Documentation & d'Information Industrielle - CDII

Information en temps réel avec:

- **Une banque de données et un Salon Virtuel de l'industrie tunisienne en ligne** (plus de 5 500 entreprises);
- **Un système d'information et de documentation spécifique;**
- **Veille stratégique périodique** (informations personnalisées par secteur couvrant les nouveautés législatives, technologiques, économiques…).

4- Centre de Soutien à la Création d'Entreprise CSCE

- **Assure un accompagnement personnalisé durant les phases de préparation du votre projet par une formation adaptée et un encadrement de proximité :**

  -information, formation, réalisation de l'étude de projet, expertise personnalisée;

  -recherche de financement;

  -hébergement de l'entreprise en pépinière (durant 2 ans).

Gère le Réseau National des Pépinières d'Entreprises "RNPE" composé de *26 pépinières d'entreprises*.

5 Centres de l'API - Suite

5 - Le Centre d'Innovation et de Développement Technologique - CIDT

Composé de 3 structures & d'un réseau Europe Entreprise Network :

-Structure de partenariat et de développement technologique;

-Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation;

-Task-Force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation.

Et un Réseau EEN :

Réseau européen de services d'appui aux entreprises et à l'innovation

API/CIDT - Suite

1-Structure de partenariat et de développement technologique

- **Mission :**

  -Recensement du potentiel de sous-traitance des entreprises tunisiennes;

  -Organisation de partenariats sectoriels internationaux en Tunisie et à l'étranger;

  -Recherche de partenaires étrangers pour les entreprises tunisiennes sur la base des profils de coopération proposés.

2-Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation

- **Mission :**

  -Diffuser la culture de l'innovation dans les PMEs (formation, séminaires, journées thématiques, …)

  -Renforcer les capacités de management de l'innovation

  -Appui à la constitution de la fonction R&D dans les entreprises

  -Promouvoir les fonds de financement d'innovation.

API/CIDT - - Suite

3-Task force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation

- **<u>Mission</u> :**

  -Démarchage des entreprises ayant des potentiels d'innovation;

  -Diagnostic en vue d'identifier les besoins de l'entreprise en matière d'innovation et de développement technologique;

  -Suivi, coordination et accompagnement des entreprises dans des actions d'innovation.

EEN-Tunisie

- **Consortium regroupant :**

  -l'API (ancien membre des EIC)

  -2 Technopoles (MFC Pole, El Gazala)

  -5 Centres techniques (CETIME, CTTEX, CNCC, CTMCCV, Packtec).

  -ANPR

Membre du Réseau européen de services d'appui aux entreprises et à l'innovation

-Lancé en Février 2008 par la CE

dans le cadre du Programme Innovation et Compétitivité

«PIC» (objectifs : renforcer la compétitivité, promouvoir l'innovation et eco-innovation, dévept. de la sté d'information et promouvoir efficacité énergétique)

Missions de l’EEN

1-Information, coopération inter-entreprises et services d’internationalisation;

2-Fournir des services en matière de transfert de technologie et de connaissances vers les PME, universités, centres de recherche, clusters et autres acteurs dans le domaine de l'innovation;

3-Aider les PME à mieux accéder aux programmes de l'UE et des fonds financiers, notamment la recherche et le programme-cadre de développement (7e PCRD).

EEN-Tunisie

Objectifs

Sensibiliser, informer, offrir des services d'appui en faveur des PME/PMI et de l'innovation leur permettant d'accroître leur compétitivité

- **EEN-Tunisie** est un réseau permettant d'offrir des services aux PMEs portant sur 3 axes :

  -Assistance et conseil, retour d'information, coopération entre entreprises et internationalisation

  -Services en faveur de l'Innovation et du Transfert Technologique

  -Encouragement des PME à la participation au programme cadre de Recherche et Développement.

Groupes Cibles

- **Organismes étrangers qui sont à la recherche de partenaires (sous-traitants, fournisseurs,..);**

- **Organisations tunisiennes pouvant offrir et/ou répondre à des demandes de technologie par le biais de l'EEN;**

- **Organismes en dehors de la Tunisie qui par l'intermédiaire du réseau EEN chercheront des partenaires d'offres et/ou demandes technologiques.**

- **Organisations tunisiennes en mesure de présenter des offres de coopération et répondre aux demandes des entreprises par le biais de l'EEN;**

Groupes Cibles (suite)

- **Les organismes nouveaux dans le domaine de soutien et d'appui à la RDT de la CE ;**

- **Les organismes tunisiens capables de participer à la RDT de la CE (PME's et universités, etc..) ;**

- **Les organismes en dehors de la Tunisie susceptible de mener des recherches pertinentes pour la Tunisie.**

L’INNOVATION

L’Innovation

Innovation…. Synonyme de changement

Prise au sens large , elle englobe:

- Le renouvellement ou l’élargissement de la gamme de produits ou de services
- La mise en place de nouvelles méthodes de production, d’approvisionnement, de marketing et de distribution
- L’introduction de changements dans la gestion et l’organisation du travail

L'innovation ….facteur de compétitivité de l'entreprise

- **Innovation procédés** →
- **Innovation produits et services** →
- **Innovation marketing** →
- **Innovation organisationnelle** →

- **Augmenter la productivité du capital et du travail**
- **-Stratégie de différentiation**
  -Nouveaux marchés
- **-Satisfaction des clients**
  -Nouveaux clients
- **Meilleure exploitation et optimisation des moyens et des compétences**

Mécanismes de Financement de l’Innovation

la Tunisie se positionne parmi les pays du sud de la méditerranée où les dispositifs de financement sont les plus nombreux et les plus diversifiés.

Des outils de financement publics sont disponibles en amont au niveau des laboratoires de recherche, ainsi que pour les entreprises ayant des programmes de R&D

Un ensemble de mécanismes de soutien de l'innovation

1- Le fonds commun de placement à risque « IN'TECH »

2- Les investissements technologiques prioritaires (dans le cadre du PMN)

3- La prime d'investissement en Recherche-Développement (PIRD)

4- Le programme national de recherche-innovation (PNRI)

5- Le fonds de restructuration financière TAAHIL'INVEST

6- Le fonds de promotion de la décentralisation industrielle (FOPRODI)

7- Le régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des TIC

RIICTIC

Le Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des TIC

Le Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des TIC - RICITIC

- **Objectifs :**

  -Soutien des projets dans les activités innovantes et à forte valeur ajoutée.

  <u>Activités</u>:
  -Production ou développement de logiciels ou de contenus numériques locaux à haute valeur ajoutée,
  -Production ou développement de systèmes et applications à haute valeur ajoutée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
  -Développement de services innovants basés sur les technologies de l'information et de la télécommunication ou y destinés.

RIICTIC

modalités de montage du dossier

Conditions d’éligibilité

- les projets nouveaux réalisés par des personnes physiques de nationalité tunisienne et titulaires d’un diplôme universitaire dont le coût ne dépasse pas :

  - 200 Mille Dinars pour les personnes physiques

  - 500 Mille Dinars pour les sociétés

- les projets d'extension dont le coût ne dépasse pas 500 Mille Dinars y compris les actifs fixes nets. Employant au moins 3 ingénieurs ou 4 techniciens supérieurs et 4 techniciens spécialisés dans les domaines de télécommunication, de l'informatique, de multimédia ou dans les domaines y afférents

Activités éligibles

- Production ou développement de logiciels ou de contenus numériques locaux à haute valeur ajoutée,

- Production ou développement de systèmes et applications à haute valeur ajoutée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

- Développement de services innovants basés sur les technologies de l'information et de la télécommunication ou y destinés

Modalité d’intervention

- Le RIICTIC intervient sous forme de participation ou de dotation remboursable dans la limite de 49% du capital minimum du projet sans toutefois dépasser 120 mille dinars.

Les primes accordées

- Prime d'étude et d'assistance technique = **70%** du coût total de l'étude et de l'assistance technique plafonnée à **10 000 DT**

- Prime d'investissement = **10 %** du coût total des équipements plafonnée à **20 000 DT**

- Prime au titre des investissements immatériels = **50%** du coût des investissements immatériels plafonnée à **60 000 DT**

Composition du dossier

- Check liste →www.tunisieindustrie.nat.tn
- Étude de faisabilité du projet
- Accords de financement
- Fiche de renseignement
- Engagement signé légalisé pour la gestion à plein temps du projet (en deux exemplaires)
- Cv (diplôme, attestation de travail..)

Composition du dossier

- Les indispensables

- Lettre d'accompagnement (précisant les avantages sollicités)
- Les accords de financement
- Participation de la SICAR est aligné à celle du RIICTIC
- Apport en numéraire de 2% du CSmin (création)
- Apport du promoteur de 10% du CSmin (extension)
- Expertise judiciaire de l'apport en nature
- Fiche descriptive des investissements immatériels (nature, type, coût h/j, résultat souhaité)

Composition du dossier

- Les erreurs les plus commises:

- Sociétés déjà constituées (création)
- Validité des accords de financement est expirée
- Schémas d'investissement et de financement incohérents
- Volet technique du projet n'est pas développé (schéma technique, langage de programmation, procédé..)
- L'aspect innovant n'est pas mis en valeur
- Postes d'investissement ne sont ni détaillés ni justifiés (pro forma)

Procédures de dépôt et d'évaluation

- Ou déposer ?

- A la banque conventionnée ou à la sicar

- Délais de traitement du dossier?

- 1 mois à partir de la date de dépôt du dossier au siège de l'API

- Qui évalue le dossier ?

- Service concerné au Centre de Facilitation et de Gestion des avantages (CFGA)

- Délais de réponse?

- 15 jours au maximum à partir de la date de la soumission du dossier à l'avis de la commission d'octroi des avantages

Les critères d'évaluation du dossier

- Éligibilité de l'activité
- Créativité de l'idée
- Enveloppe d'investissement
- Adéquation de l'avantage sollicité et le cadre réglementaire du RIICTIC
- Rentabilité du projet

LE FOPRODI

Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles

PRESENTATION DU FOPRODI

RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES

- Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles (FOPRODI), crée par **l'article 45 de la loi 73-82 du 31 décembre 1973** portant loi de finances pour la gestion 1974, a pour objet :

1-La création d'une nouvelle génération de promoteurs;

2-La promotion de la création et du développement de la petite et moyenne entreprise dans les activités industrielles, de services et de l'artisanat;

3-La mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional

ENCOURAGEMENT DES NOUVEAUX PROMOTEURS

- Définition du nouveau promoteur : les personnes physiques de nationalité tunisienne regroupées ou non en société, qui ont l'expérience ou les qualifications requises

  • Assument personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet

  • Ne disposent pas suffisamment de biens propres mobiliers ou immobiliers

  • Réalisent leur premier projet d'investissement

Activités éligibles

- -Les activités des industries manufacturières et de l'artisanat (prévues par le décret n° 94-492 du 28/02/1994, tel que modifié et complété par les textes subséquents)

- Les activités de service (figurant à l'annexe 1 du décret n° 2008-388 du 11 février 2008 tel que modifié par les textes subséquents et notamment le décret n° 2009-36 du 13 Janvier 2009)

Investissements éligibles

- Les investissements de création dont le coût global, fonds de roulement inclus, ne dépasse pas dix (10) millions de dinars
- Les investissements dont le schéma de financement du projet comporte au moins 30% de fonds propres
- Les Investissements dont Le capital social du projet à financer dans ce cadre n'excède pas 50% du coût du projet
- Les Investissements dont le taux de la participation, d'une SICAR ou de FCPR, dans le capital social ne dépasse pas 50% du capital social.

SICAR : Sté à capital risque - FCPR : fonds communs de placement à risque

INNOVATION ET INTERVENTION DU FOPRODI

Le FOPRODI intervient sous forme
de participation dans le capital
ou de dotation remboursable

INNOVATION ET INTERVENTION DU FOPRODI

(Suite)

Liste des investissements technologiques à caractère prioritaire

- Matériel de conception : station de conception assistée par ordinateur et de dessin assisté par ordinateur (CAO/DAO),
- Station de gestion de la production assistée par ordinateur et de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GPAO/GMAO).
- Matériel de recherche et de développement,
- Matériel de laboratoire à l'exclusion de l'outillage et du petit matériel tels les verreries de laboratoire, les produits consommables et le matériel de production.

Modalités d'intervention du FOPRODI

- **Sous forme de participation**
- **Sous forme de DOTATION Remboursable**

Pour plus de détails :

http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/CFGA/FOPRODI.pdf

Merci Pour Votre Attention

API/CIDT

Tél. : +216. 71 289 309 Fax : 71 782 482

E-mail : api@api.com.tn

www.tunisieindustrie.nat.tn